

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 04-449-1934 promulguant dans la colonie le décret du 14 mars 1934, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1934,

n° 04-449-1934

Ministère  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Date de publication  
9 avril 1934

Numéro JO  
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro  
30 avril 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 14 mars 1934, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 18 mars 1934.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 14 mars 1934 susvisé, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1934. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

C'HAPONX-BAISSAC,